

1507 (29 NOVEMBRE).

Par Claude Papillon, garde de la monn^e de Chaalons, ont esté apportées les boistes de lad. monnoye de l'ouvrage fait après les derrenières boistes apportées, et furent ouvertes led. jour, esquelles avoit, c'est assavoir :

3 écus au soleil.

2 s. 2 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^{er}, 293.)

Par Pierre de Prouvins, garde de la monnoie de Chaalons, ont esté apportez en la chambre de céans une pille et ung trousseau à monnoyer escuz au soleil, avecques trois marcs servant à peser les délivrances.

(A. N. Reg. Z, 1^{er}, 7.)

Le même jour, par Claude Papillon, garde, et Pierre le Boucherat, m^e part^{er} de la monn^e de Troies, ont esté apportées en lad. chambre quatre pilles et neuf trousseaux à faire lesd. escuz soleil, avecques 8 pilles et 38 trousseaux à faire grands blancs à la couronne, ensemble 3 marcs en deulx pièces.

(*Ibidem.*)